



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 11 MARS 2024**

Le Conseil Municipal, convoqué le 7 mars 2024, s'est réuni à la salle associative de Fontain en présentiel

Conseillers Municipaux en exercice : 17
Présidence de Mme Catherine HAMELIN, Maire

Conseillers présents :

Claire APFFEL, Laurence BEPOIX, Michel BOURETTE, Anne-Lise BOUVERESSE, Bénédicte CHAMBREY, Flavien CHANSON, Martine DONEY, Pierre-Alain DUQUET, Simon GAILLARD, Alain GENTINE, Claude GRESSSET, Catherine HAMELIN, Laurence MAIROT, François MARTIN, Laurence MARTIN, Michel TIROLE, Elodie TOITOT.

Conseillers Absents :
Denis DUQUET,
Jean-Pierre VAGNE

Procurations de vote :

Denis DUQUET donne procuration à Flavien CHANSON
Jean-Pierre VAGNE donne procuration à Claude GRESSSET

17 conseillers présents et 2 représentés ; le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : François MARTIN
Madame la maire débute la séance à 20h00

Ordre du jour

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 janvier
- 2- Animation,
 - Informations sur la Marche Gourmande
- 3- Bâtiments
 - Informations générales
- 4- Communication
 - Gazette de juillet
- 5- Finances
 - Comptes de gestion 2023 budget principal – lotissement Arguel – lotissement sur le Mouthier (délibération)
 - Comptes administratifs 2023 budget principal - lotissement Arguel – lotissement sur le Mouthier (délibération)
 - Affectation de résultats budget principal - lotissement sur le Mouthier (délibération)
 - Vote des 2 taxes
 - Subventions diverses (délibération)
 - Taxe d'aménagement – reversement GBM (délibération)
- 6- Questions diverses,
 - AUDAB – Choix d'un représentant délibération)
 - GBM – évolution des modes de gestion des logements réservés

1/ Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 29/01/24

Suite à une Interrogation portant sur le dernier point du procès-verbal, ayant trait au projet d'installation d'une antenne, Madame le Maire indique que ce projet concerne la Voie des Mercureaux et qu'il a été également demandé que l'étude porte aussi sur la commune. Un détail des travaux en cours sera ajouté au procès-verbal.

Les explications entendues et après avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité, le compte-rendu du conseil municipal du 29 janvier 2024.

2/ Animation

Informations sur la Marche Gourmande : dans la continuité de ce qui était annoncé en début de mandat, à savoir la tenue d'un événement fédérateur, il est prévu d'organiser en alternance chaque année une fête en septembre et un vide-grenier. Anne-Lise Bouveresse ayant suggéré l'idée d'une marche gourmande, il est proposé cette année d'organiser, avec l'aide des associations, une marche gourmande pour les gens du village, le samedi 21 septembre. S'il reste encore de nombreux points à régler, les grandes lignes en sont les suivantes : départ le samedi après-midi depuis la Salle des fêtes, apéritif à la Ferme Bulloz, repas au GAEC Duquet, dessert à la Salle des fêtes, suivi d'un concert avec le groupe WOZ, buvette. Les producteurs locaux sont sollicités pour cette marche.

Utilisation de l'église : Madame le Maire évoque la possibilité de faire vivre l'église pour laquelle des efforts financiers importants sont consentis, hors l'activité cultuelle en diminution, en organisant des concerts en son sein. La Municipalité a déjà été sollicitée en ce sens par le passé, elle l'est à nouveau. Pour l'instant, en raison des travaux en cours, est envisagée la possibilité d'organiser deux concerts cet été, probablement avec *Orgues en Ville* et une autre association.

3/ Bâtiments

Informations générales : Madame le Maire présente une liste, non exhaustive des travaux prévus en 2024, et pour la plupart inscrits au budget

- Le mur derrière chez Daguse (limite avec la parcelle 107 et 26 de l'ancienne fruitière) qui se détériore : devis à 19 600 € TTC, le mur derrière la Mairie qui se détériore également, un devis à 13 380 € TTC. 35 000 € ont été budgétés,
- 6 000 € sont budgétés pour les calvaires et la Vierge,
- Le Monument aux morts se détériore : fissures, écritures abîmées, il est également prévu de retirer la barrière. Coût prévu : 4 600 €,
- Salle des fêtes : sont prévus des travaux d'isolation pour la cuisine, le hall, la petite salle, les sanitaires : nous avons un devis à ~10 000 € TTC. Sont également prévus des travaux sur les installations électriques (changement des dalles Led) pour ~4 000 €,
- Il est prévu de refaire la main courante de l'escalier extérieur de la Mairie, nous n'avons pas encore de devis,
- Monument américain : est prévue une grande commémoration en janvier 2025, M. Ducret a prévu la venue de personnes importantes de l'armée, des Etats-Unis, il est à la recherche de subventions pour un budget global d'environ 30 000 €. Il faut prévoir un nettoyage du Monument et une réfection partielle des voies qui y mènent.
- Terrain de foot, il y a eu une visite de sécurité pour homologation : 2 200 € TTC sont prévus pour refaire la main courante, 20 000 € pour refaire l'éclairage (passage en leds), il est apparu également que les vestiaires ne sont plus aux normes.
- Caveaux pour le cimetière : deux devis nous sont parvenus l'un à 6 000 €, l'autre à 8 000 €, nous avons quelques difficultés pour rencontrer l'artisan le moins-disant.
- Réservoir près de la fontaine : le trop-plein déborde parfois, une société est venue, 4 156 € sont prévus pour ces travaux,
- Il existe un problème d'aération dans les ateliers : travaux minimes sont à prévoir.

- L'entreprise Pointurier est intervenue chemin de la Chassagne en raison d'un avaloir d'eaux de pluie cassé, le coût est estimé à 3 500 € TTC.
- Le Chemin des Perchereaux a de plus en plus de trous. Pour les travaux de voirie, 30 000 € ont été mis au budget 2024,
- Pour le 6 route du fort, à l'ancienne école, un rendez-vous est pris pour jeudi prochain avec une responsable de GBM car les travaux d'électricité sont suspendus à une éventuelle liquidation de l'entreprise.

4/ Communication

Gazette de juillet : une réunion de la Commission Communication est prévue le 18 mars à 20 heures, toutes les idées d'article sont bienvenues, la gazette sortira fin juin.

5/ Finances

a. Comptes de gestion 2023 pour le budget principal, le lotissement d'Arguel et lotissement sur le Mouthier

- Budget principal :
Vu l'état de l'exécution budgétaire 2023, le compte de gestion du Receveur Municipal et le rapport fait par la Maire,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion du budget principal du Receveur Municipal pour l'exercice 2023 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.
- Compte de gestion lotissement Arguel :
Vu l'état de l'exécution budgétaire 2023, le compte de gestion du Receveur Municipal et le rapport fait par la Maire,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion du lotissement d'Arguel du Receveur Municipal pour l'exercice 2023 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.
- Compte de gestion lotissement sur le Mouthier
Vu l'état de l'exécution budgétaire 2023, le compte de gestion du Receveur Municipal et le rapport fait par la Maire,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion du lotissement sur le Mouthier du Receveur Municipal pour l'exercice 2023 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

b. Comptes administratifs 2023 pour le budget principal, le lotissement d'Arguel et lotissement sur le Mouthier

Proposition de président de séance : Flavien Chanson

Vote à l'unanimité pour que M. Chanson soit président de séance.

En application de l'article L.2121-14 du CGT, la Maire, Madame Hamelin se retire de la séance au moment du vote des comptes administratifs.

M. Chanson précise que Mme la Maire ne fait pas partie du quorum, que le quorum de 17 membres présents (outre la Maire) est atteint pour les votes des 3 comptes administratifs.

- Compte administratif budget principal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve par 18 voix POUR, le compte administratif du budget principal et arrête les comptes aux résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2023	1 088 141,15	426 051,13
Dépenses 2023	- 677 157,46	- 390 408,58
Résultat net de l'exercice 2023	410 983,69	35 642,55
Report de l'exercice 2022	886 8647,28	- 260 887,20
Résultat de clôture 2023	1 297 847,97	- 225 244,65

Le Conseil Municipal détermine le besoin de financement :

Solde d'investissement reporté - 225 244,65€

Besoin de financement + 225 244,65€

- Compte administratif lotissement Arguel :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve par 18 voix POUR, le compte administratif du lotissement Arguel et arrête les comptes aux résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2023	0	0
Dépenses 2023	- 89 772,35	- 0
Résultat net de l'exercice 2023	- 89 772,35	0
Report de l'exercice 2022	89 772,35	- 0
Résultat de clôture 2023	0	0

- Compte administratif lotissement sur le Mouthier :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve par 18 voix POUR, le compte administratif du lotissement sur le Mouthier et arrête les comptes aux résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	56 899,98	52 599,22
Dépenses	- 56 899,22	- 56 899,22
Résultat de l'exercice	0,76	- 4 300,00
Report de l'exercice 2022	0	- 52 599,22
Résultat de clôture 2023	0,76	- 56 899,22

c. Affectation des résultats 2023 pour le budget principal, le lotissement Arguel et le lotissement sur le Mouthier

- Affectation des résultats budget principal :

Vu l'état de l'exécution budgétaire 2023, le compte de gestion du Receveur Municipal, le compte administratif et le rapport fait par la Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 19 voix POUR, affecte les résultats de clôture 2023 aux comptes suivants :

Au R1068 Excédents de fonctionnement capitalisés - 225 244,65€

Au D001 Solde d'investissement reporté (Déficit) - 225 244,65€

Au R002 Excédent de fonctionnement reporté + 1 072 603,32€

- Affectation des résultats lotissement sur le Mouthier :

Vu l'état de l'exécution budgétaire 2023, le compte de gestion du Receveur Municipal, le compte administratif et le rapport fait par la Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 19 voix POUR, affecte les résultats de clôture 2023 aux comptes suivants :

Au D001 Solde d'investissement reporté (Déficit) - 56 899,22 €

Au R002 Excédent de fonctionnement reporté + 0,76 €

- Vote des taux des impôts directs locaux
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties 32,41 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non-bâties 20,92 %
 - Taxe habitation 15,38 %

Nous sommes dans la moyenne des communes avoisinantes et prévoyons de ne pas modifier les taux actuels. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 19 voix POUR vote les taux présentés.

- Subventions diverses annuelles :
 - Fontain temps libre 500 €,
 - Anciens combattants Fontain : 100 €,
 - Anciens combattants Arguel 50 €,
 - Avalfort : 150 €,
 - Amicale Mémoire Groupe Guy Mocquet : 100 €

L'ensemble des subventions sont votées à l'unanimité par les membres du Conseil.

- Pour les autres associations ou événements, nous continuons à examiner les demandes au cas par cas.
- Taxe d'aménagement : en 2022, il avait été voté à l'unanimité d'un conseil communautaire de GBM que la taxe d'aménagement concernant les autorisations d'urbanisme serait intégralement versée à GBM, et GBM reversait 30% aux communes. Or, une commune a porté plainte devant la Justice de ce vote de 2022 car la taxe d'aménagement de 2021 avait été prélevée, ce qui constitue un prélèvement « rétroactif » (le vote ayant eu lieu en 2022). Aujourd'hui GBM souhaite faire appel de la décision du jugement du tribunal administratif du 1^{er} février 2024. Dans l'attente de l'instruction et de la décision du tribunal administratif, les sommes prélevées sur la période 2022-2023 et concernant des dossiers de 2021, doivent être provisionnées. Il est donc demandé à chaque commune de décider si la provision pour risques et charges est faite par la commune elle-même (et dans ce cas demande à GBM de lui reverser les sommes prélevées), soit de ne pas réclamer le versement et GBM se charge de provisionner.

Suite aux explications du Maire, le Conseil municipal vote à l'unanimité de ne pas demander le versement à GBM.

6/ Questions diverses

- AUDAB – En raison des démissions des précédents adjoints, un nouveau représentant auprès de l'AUDAB, Claude GRESSET, est nommé à l'unanimité.
- Gestion de logements réservés GBM : à l'avenir, nous pourrions réserver un logement dans les futurs logements de GBM en passant une convention. A l'unanimité, le Conseil décide de passer une convention pour cette gestion en flux.
- Une remarque est faite par Pierre-Alain DUQUET concernant le chemin des Bigaudey qui comporte un trou important. Il est prévu que GBM refasse la bande de roulement de ce chemin mais en 2025. En attendant, la commune va faire boucher les trous.
- Alain GENTINE rappelle qu'une convention doit être signée avec la Fondation du Patrimoine avant le début des travaux, idem pour la paroisse et le Conseil Départemental. Madame le Maire explique que les dossiers concernant la phase 1 sont déposés, une demande supplémentaire de documents ayant été faite par la DRAC à laquelle il a été répondu. Pour les phases 2 et 3 des travaux, les dossiers doivent être déposés à la fin de l'année pour 2025.
- Un point d'information est fait par Madame le Maire concernant l'Epicerie-Restaurant Gladoux et l'éventualité d'une séparation entre les deux activités Epicerie-Restaurant avec un nouveau gestionnaire de l'épicerie qui pourrait continuer à être un dépôt de pain.
- Une question se posant sur le distributeur automatique de pizzas, Madame le Maire rappelle d'une part qu'il est situé sur un terrain privé et que cela ne dépend pas de la Commune, d'autre part qu'après consultation des gestionnaires du restaurant Gladoux, ils n'y voyaient pas d'inconvénient,

- Une question est posée sur le fait que les permis de construire ou autorisations de travaux n'apparaissent pas dans les procès-verbaux. Il est rappelé qu'ils sont affichés en Mairie et apparaissent sur le site Internet de la Commune. Il est prévu de les inclure dorénavant dans les procès-verbaux du Conseil Municipal.
- L'Association des Loisirs de Fontain a programmé un concert de jazz avec, entre autres Laurence Fabre, le 14 juin
- Le 25 mars se tiendra une réunion publique à 20 heures sur le Projet Alimentaire Territorial
- Les Associations du cheval comtois et de la Montbéliarde ont émis le souhait de s'implanter sur la Commune, soit sur le site de l'ancienne fromagerie soit sur un terrain de la ZAE. Ces associations emploient une vingtaine de salariés,
- Flavien CHANSON indique que la municipalité de Montfaucon accueille une dizaine de mineurs isolés et qu'elle est à la recherche de relais auprès d'autres communes. L'ancienne mairie d'Arguel pourrait être utilisée. Cette initiative pallie des manques de l'Etat en matière d'accueil et nécessite l'investissement de nombreux bénévoles (repas, lessives, cours de français...)
- Le bail de Sébastien Lugant pour l'utilisation du hangar de l'ancienne fromagerie arrive à son terme, il s'agit d'un bail précaire, il convient de le rencontrer pour faire un point avec lui.

Clôture des débats : à 22 heures 38

Prochain conseil :

Lundi 13 mai 2024 à 20h00

Approuvé par les membres du Conseil Municipal du lundi 13 mai 2024

Affiché à Fontain et publié sur le site internet,
le 23/05/2024

La Maire,

